

Compte-rendu visio Reprise d'activité

Filière Bâtiment le 19 Mai 2020

Avec la participation de :

- Amélie Closse – SEI
- Virginie Bouvard – Le SAS
- Vincent Dommergue – Le Relais
- Corinne Mulquin – AST
- Mathilde Mainguenaud – Grand Cognac
- Karynne Aubert – MFR de Richemont
- Véronique Mazel – Le Maillon
- Philippe Agard – Vivractiv
- Valérie Berezaie – A2I
- Guillaume Gueguen – INAÉ
- Candice Valéry – INAÉ

Le déroulé de cette visio :

- Un témoignage d'un ACI et d'une AI ayant repris ses activités : confronter la pratique avec les mesures théoriques préconisées
- Tour de table : point de situation par structure / thématiques qui vous interrogent, vous questionnent
- Temps d'échanges sur l'organisation de la reprise et sa mise en pratique autour des thématiques qui vous intéressent

- Un témoignage d'une ACI et d'une AI ayant repris ses activités : confronter la pratique avec les mesures théoriques préconisées

Intervention de Virginie Bouvard, directrice de l'association Le SAS, ACI à Saintes (17) :

Reprise hier des équipes bâtiments avec les SEP. En amont, les permanents ont rédigé le PRA et les différents protocoles en fonction des Pôles d'activité (production, administratif et accompagnement).

Chaque équipe dispose d'un KIT contenant 1 virucide, 1 gel hydroalcoolique, 1 rouleau d'essuie-tout.

Les masques individualisés (initiales) sont distribués par l'ETI qui dispose des masques en sac par demi-journée.

La structure a investi dans un lave-linge séchant pour le lavage des masques. Les masques sont récupérés dans des sacs en tissu qui peuvent être directement mis en machine. Ce sac permet de ne pas les mélanger et ainsi de gagner du temps.

La première journée a été consacrée à l'information et la formation des salariés. Une lecture des protocoles a été faite. Une formation obligatoire sur les gestes barrières a été animée par le formateur qui intervient habituellement sur les gestes et postures et les SST.

Le SAS a fait le choix des embauches avec des horaires décalés de 20 min, avec des petites équipes 2 à 3 par chantiers et des mettre des SEP en fin de parcours en quasi autonomie (ex chantier peinture).

L'association le SAS n'a pas fait le choix de la prise de température : déconseillé par les instances de l'Etat, problème liés à la RGPD. Elle a cependant, fortement conseillé les salariés de prendre quotidiennement leur température afin de les responsabiliser.

Les salariés sont présents et motivés pour reprendre. Le SAS a fait le choix de ne laisser « personne sur la touche » et de reprendre les équipes en reprenant les temps de travail contractuel.

Pour le choix des chantiers, le SAS a décidé de terminer les chantiers commencés avant la période de confinement.

Intervention de Vincent DOMMERGUE, directeur de l'association Le Relais, AI et ETTI à Saint André de Cubzac (33) :

Il n'y a pas eu d'arrêt d'activité (Vincent remercie INAE pour son aide).

La structure a pu maintenir au maximum ses activités. Ce maintien a été facilité par l'utilisation des informations du site BTP (beaucoup d'info sur le PCA, formation pour les matériel de protection...)

La distanciation physique est parfois compliquée, un travail a été fait avec les ASP.

Les salariés sont motivés, l'accompagnement a permis de lever des doutes.

Les ETI sont restés en lien avec les Donneurs d'Ordres, les particuliers ont été mis « de côté » (souvent personnes à risques) la reprise est prévue au mois de juin.

Pour les entreprises, la reprise s'est faite rapidement grâce aux formations et matériel de protection fournis par la structure.

On a pu s'adapter aux différentes protocoles. Nous avons travaillé avec les Entreprises afin d'harmoniser les protocoles et faciliter la reprise des salariés.

Nous avons formé des salariés sur le site prévention BTP, formation gratuite de 15 min. C'est un métier où on va pouvoir travailler sur la valorisation (référents covid) pour les petites entreprises. Nous allons former 3 à 4 personnes à proposer leurs services aux entreprises.

Certaines entreprises prennent la température, nous nous adaptons à cette nouvelle façon de travailler.

Il faut passer régulièrement sur les chantiers pour vérifier les gestes barrières qui ne sont pas respectés sur tous les sites et alerter les DO avec possibilité de retrait des salariés.

Les EPI, les grandes entreprises les fournissent, pour les petites c'est une avance l'association ne souhaite pas augmenter les tarifs.

- Temps d'échanges sur l'organisation de la reprise et sa mise en pratique

Les thèmes abordés lors du tour de tables et du temps d'échange sont :

- La réglementation : rédaction des PCA et PRA, annexes au règlement intérieur, protocoles, ...
Les structures ont fait le choix de ne pas associer les SEP dans ce temps de rédaction et d'imposer un cadre afin de faire respecter au mieux les consignes de sécurité.
- Les procédures et la nécessité de contrôle :
Tous les matins, temps d'info et rappel des règles
Soir débriefing avec les équipes (à ce moment les SEP peuvent faire des propositions concernant la sécurité)

- Les contraintes, les difficultés, les inquiétudes :
 - Perte de temps d'environ 1,5h / jour pour respecter les gestes barrières (lavage des mains, port des EPI, désinfection des véhicules et du matériel.
 - Des dépenses complémentaires : EPI, matériel individualisé, désinfection, véhicules
 - Les structures, avec la nouvelles organisation continuent à prendre du retard sur leurs chantiers
 - Inquiétude quant à « l'usure de ETI », ils sont plus sollicités.

- Les astuces :
 - Rendre plus autonome les salariés en fin de parcours, faire le choix des chantiers en fonction de la distance, limiter les déplacements et la possibilité de respecter les gestes barrières.
 - Travailler avec les DO pour la rédaction des protocoles.

- Les besoins :
 - Continuer des visios d'échanges
 - Formation sur la gestion de crises (lien avec l'OF/ Anne Sophie Liger)

Les documents ressources :

- Cadre juridico-pratique et consignes pour la reprise de l'activité : [Protocole national de déconfinement pour les entreprises pour assurer la sécurité et la santé des salariés](#)
- Fiche activité – BTP : https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/covid19-conseils-btp_v2.pdf
- Guide de préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité des activités de la construction-Covid-19 (OPPBTB) : <https://www.preventionbtp.fr/Documentation/Explorer-par-produit/Information/Ouvrages/Guide-de-preconisations-de-securite-sanitaire-pour-la-continuite-des-activites-de-la-construction-Covid-19>
- Le référent covid se former en ligne : <https://www.preventionbtp.fr/Actualites/Toutes-les-actualites/Entreprise/Referent-Covid-19-se-former-en-ligne>
- Questionnaire de vérification de la santé du salarié : <https://www.preventionbtp.fr/Documentation/Explorer-par-produit/Terrain/Outils/Covid-19-Questionnaire-de-verification-de-la-sante-du-salarie>
-